

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 heures, se sont réunis les membres du **Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président, dûment convoqués le 20 janvier 2022.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 40

Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 45

Membres présents

ZANNETTACCI Pierre-Jean - BOUSSANDEL Sarah - DOUILLET José - FRAGNE Yvette - PEYRICHOU Gilles - MC CARON Sheila - FOREST Karine - LOMBARD Daniel - MALIGEAY Jacques - BERNARD Charles-Henri - CHERMETTE Richard - CHERBLANC Jean-Bernard - CHEMARIN Maria - BERTHAULT Yves - THIVILLIER Alain - GONIN Bertrand - RIBAILLIER Geneviève - BATALLA Diogène - COLENT Guy - LEON Elvine - CHAVEROT Virginie - GRIMONET Philippe - MAGNOLI Thierry - SORIN Nathalie - PAPOT Nicole - LOPEZ Christine - MOLLARD Yvan - REVELLIN-CLERC Raymond - BOURBON Marlène - LAROCHE Olivier - LAURENT Monique - MARTINON Christian - MARION Geneviève - PUBLIE Martine - CHIRAT Florent - GONNON Bernard - GRIFFOND Morgan - ROSTAGNAT Annie - MONCOUTIE Lucie - TERRISSE Frédéric

Membres Absents Excusés ayant donné procuration :

ROSTAING-TAYARD Dominique à FRAGNE Yvette - BRUN PEYNAUD Annik à BERNARD Charles-Henri - LAVET Caherine à THIVILLIER Alain - GOUDARD Alexandra à MAGNOLI Thierry - ANCIAN Noël à MARION Geneviève

Membre Absent Excusé :

CHAVEROT Franck - DOUVIER Claire

Monsieur CHIRAT Florent fait part de l'absence de Monsieur BLANC Cédric, excusé pour la séance de ce conseil.

Secrétaire de Séance : LAURENT Monique

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LAURENT Monique, Maire de SAVIGNY, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur COLENT Guy, remplaçant Monsieur DRAIS Philippe démissionnaire de la Commune de FLEURIEUX/L'ARBRESLE.

Monsieur Le Président invite Stéphane DUBUIS, nouveau Coordonnateur Petite Enfance-Parentalité à se présenter.

Stéphane DUBUIS fait part de ses 20 ans d'expérience dans la petite enfance en tant que directeur de crèche et de RAM, de formateur et manager de directrices de crèche ainsi que dans la création de projets EAJE.

Ses missions seront d'identifier les besoins d'accueil collectif et individuel ainsi que les sujets de parentalité dans les communes afin d'apporter des propositions d'actions concrètes. Il participera à l'organisation de la semaine de la parentalité et autres animations au sein de la CCPA ainsi qu'au développement du conseil local de la parentalité.

Il indique que des rendez-vous avec les communes seront pris dans les prochaines semaines.

Bienvenue à Stéphane DUBUIS au sein de la Communauté de Communes.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 à l'unanimité avec prise en compte des modifications indiquées par Madame FOREST Karine.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point relatif à la désignation d'un représentant au SYRIBT est supprimé de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance de Conseil Communautaire.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- ◆ ARRETE du 17 décembre 2021 concernant le dossier de demande de subvention pour l'inscription au parcours de Cybersécurité de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations) ;
- ◆ ARRETE du 27 décembre 2021 valant autorisation spéciale de déversement de l'établissement « FMC-SMAD » dans le système d'assainissement de L'Arbresle fixant le seuil de rejet pour la molécule DMAC (diméthylacétamide) à 0,5 mg/l ;
- ◆ ARRETE pour la nomination de M. BATALLA en qualité de représentant du Président à la commission d'appel d'offres suite à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 ;
- ◆ Campagne RSDE (recherche et rejet de substances dangereuses dans l'eau) du système d'assainissement pour un montant de 15 700.72 € TTC avec CTC Environnement
- ◆ Intervention d'un Ecologue pour le diagnostic environnemental sur 1 parcelle de la Zone de la Ponchonnière pour un montant de 6 000 € TTC avec BENEVISE Marie
- ◆ Abonnement Géokey Finances - module de gestion et pilotage pour les finances - pour un montant de 5 885.40 € TTC avec CIRIL
- ◆ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement des accords-cadres voirie et assainissement pour un montant de 9 760 € avec AJS FORMATION
- ◆ Avenant de prolongation du service de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage pour un montant de 7 354.29 € avec GESTION AIRE
- ◆ Achat d'arceaux pour stationnement vélos pour un montant de 47 846.28 € avec METALFER
- ◆ Achat d'abris pour stationnement vélos pour un montant de 30 807 € TTC avec UGAP
- ◆ Accompagnement du passage de la norme M14 à la norme M57 au 1er janvier 2023 pour un montant de 14 268 € avec CIRIL.
- ◆ Abonnement d'un an pour la téléphonie, Internet + bornes 4G au siège de la CCPA pour un montant de 4 694 € avec SFR.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE BUREAU

BUREAU du 20 janvier 2022

- Appel à projets « Fonds Publics et Territoires » pour compléter la ligne « appel à projets jeunesse » pour la somme de 5 000 € à la CAF.
- Acquisition de parcelles VIALLAND sur la Commune de Savigny et Bessenay pour un montant de 1 670.48 € (soit 1.57 €/m²) pour le système d'assainissement de « La Rochette ».

1. – TOURISME

1.1 – Géocaching les Gnolus – Projet d'extension de l'offre à l'échelle départementale

Monsieur Florent CHIRAT explique que le géocaching « Les Gnolus » est une activité ludique sous forme de chasse aux trésors mise en place en 2019 par l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais à destination du public familial.

Le principe est que munis d'un smartphone et de l'application mobile gratuite utilisant la technologie de géolocalisation, les joueurs arpentent des circuits jalonnés d'énigmes et doivent trouver en fin de parcours une cache avec à l'intérieur un Gnolus à capturer et à collectionner.

Monsieur Florent CHIRAT rappelle les statistiques de fréquentation de l'activité après deux années de fonctionnement :

- 19 parcours disponibles sur les Monts du Lyonnais dont 3 sur le territoire du Pays de L'Arbresle : Bessenay, L'Arbresle et Savigny
 - En chiffres, depuis 2019 : parcours de 140 équipes pour l'Arbresle – 609 équipes pour Bessenay 323 équipes pour Savigny (ouvert que depuis septembre)
- 12 600 comptes créés sur l'application mobile dont 3 200 ayant fait au moins un parcours
- 11 000 parcours réalisés tout circuit confondu

Monsieur Florent CHIRAT indique que courant 2021, l'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme a sollicité l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais pour développer cette activité et l'étendre sur l'ensemble du département du Rhône.

Monsieur Florent CHIRAT explique qu'il est alors nécessaire de rédiger une convention de partenariat pour définir les rôles et obligations de chaque partie. Celle-ci serait signée pour une durée de 3 ans.

Monsieur Florent CHIRAT indique que les objectifs de cette extension sont multiples :

- Développer l'activité en proposant de nouveaux parcours
- Augmenter la visibilité de l'offre et capter de nouveaux joueurs
- Fidéliser la communauté de joueurs existants
- Réaliser des économies de fonctionnement

Monsieur Florent CHIRAT indique que les prévisions de développement dès 2022 concernent l'ensemble du territoire rhodanien dans des proportions variables :

- Création de 12 parcours sur le territoire du Beaujolais
- Création de 3 parcours (chiffre prévisionnel) sur le territoire du Beaujolais Vert
- Création de 3 parcours (chiffre prévisionnel) sur le territoire de Vienne-Condrieu
- Nombre de parcours à créer non-déterminé sur le territoire des Monts du Lyonnais (création pour la Toussaint)

Monsieur Florent CHIRAT indique que la gouvernance est établie de la façon suivante :

- Comité de développement piloté par l'EPIC
- Création d'un mi-temps spécifiquement sur cette action
- Les Office de Tourisme gardent la main sur la création de parcours et leur gestion au quotidien

Monsieur Florent CHIRAT indique que le déploiement de cette offre repose sur un cofinancement EPIC/Collectivités locales via les Offices de Tourisme. L'EPIC dispose d'un budget de 100 000 € par an sur 5 ans.

L'EPIC finance :

- 100% de la remise à niveau graphique de l'activité.
- 50% de la création des nouveaux parcours.
Les 50% restants sont à la charge de l'Office de Tourisme dont le parcours est sur son territoire de compétence.
- 50% de la production de nouveaux contenus (développement de l'appli, nouveaux personnages...).
- Les 50% restants sont répartis équitablement entre les différents Offices de Tourisme.

- 50% des frais de fonctionnement (hébergement et maintenance du site et de l'appli).
Les 50% restants sont réparties équitablement entre les différents Offices de Tourisme.
- 100% les supports de communication et réalise un plan média ciblé chaque année.

Monsieur Florent CHIRAT précise que les Offices de Tourisme financent à 100% le matériel consommable pour les parcours implantés sur leur territoire de compétence (badges, carnets, bouteilles).

Monsieur Florent CHIRAT indique que pour ce projet de convention, chaque partie porte des obligations :

- **Les collectivités via leurs Offices de Tourisme s'engagent à :**
 - Participer activement aux comités de développement organisés par l'EPIC
 - Elaborer de nouveaux parcours
 - Gérer la maintenance de l'ensemble des caches présentes sur leur territoire de compétence
 - Fournir et installer les matériels nécessaires au fonctionnement des parcours (bouteilles, badges et carnets).
 - Promouvoir le géocaching sur ses différents supports de communication
- **L'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme s'engage à :**
 - Organiser les comités de développement
 - Communiquer sur l'ensemble de ses supports et réaliser un plan média ciblé chaque année
 - Elaborer de nouveaux parcours sur les sites remarquables du Département (la mise en place d'un parcours au cœur d'un ENS doit être faite en concertation avec les communes dans le respect des plans de gestion tout en veillant aux problématiques de fréquentation)

Madame Martine PUBLIE indique que la fonction Tourisme est gérée au niveau du Département par une structure (EPIC) créé en 2021. On a souhaité une structure allégée permettant d'aborder le tourisme par l'option économie et en développant différents thèmes dont le premier est « les gnolus » repéré sur les Monts du Lyonnais. Ce produit a déjà un an de fonctionnement.

Sur le même fonctionnement, l'idée est de reprendre les mêmes personnages afin de l'étendre à l'ensemble du département correspondant au financement de 100 000 €. Il s'agit du travail d'une entreprise de l'Ouest de la France nommée PROXIMIT qui développe ces chasses aux trésors pour cibler le public de jeunes enfants. Ce public devient prescripteur. Les résultats sur le département du Rhône sont très satisfaisants. On s'aperçoit que des personnes viennent de l'ouest de la France et qui choisissent cette destination au motif qu'il y a les Gnolus.

L'EPIC est chargé de structurer l'ensemble des « Gnolus » de manière équitable sur l'ensemble du Département.

Madame Martine PUBLIE rappelle que la convention de partenariat a été proposée à l'ensemble des structures du département. Bien évidemment les Monts du Lyonnais et le Pays de L'Arbresle sont les 1^{er} mis en place, mais on pourra les retrouver sur l'ensemble du Département.

Une promotion sera faite lors du salon du randonneur au mois de mars ainsi que sur les abris de bus avec « les gnolus » dans la campagne média en avril sur le territoire. L'EPIC prend en charge une partie de la charge salariale d'un agent des Monts du Lyonnais pour faire vivre la communauté des Gnolus. Cette communauté peut être retrouvée sur Internet.

Madame Martine PUBLIE signale que tous les résultats sur l'évolution des chiffres seront communiqués à tous les Offices de Tourisme et précise la création à ce jour de 18 600 comptes et 4 000 équipes. Il est constaté une forte évolution de ces comptes.

Madame Martine PUBLIE encourage à télécharger et visionner les parcours qui sont effectués par des agents d'office de tourisme et validés par PROXIMIT techniquement afin d'en faire la promotion.

Monsieur Florent CHIRAT rappelle qu'il s'agit d'une convention cadre. La participation financière sera revue annuellement en fonction des investissements.

Monsieur le Président demande des précisions sur le nombre de participants.

Madame Martine Publié explique que 4 000 équipes se sont inscrites. L'inscription est nécessaire pour avoir accès aux parcours. Ils peuvent télécharger plusieurs circuits.

Monsieur le Président demande s'il est possible de quantifier le nombre de participants sur le territoire.
Mme Martine PUBLIÉ explique que les services seront en capacité de fournir des chiffres précis et notamment ceux concernant le Pays de L'Arbresle.

Monsieur Florent CHIRAT annonce que sur 3 200 équipes (données moins récentes que celles communiquées par Mme Martien PUBLIÉ), un peu plus de 840 concernait L'Arbresle, 600 sur Bessenay et un peu plus de 300 sur Savigny, sachant que le circuit de Savigny est récent.

Monsieur le Président demande si les Gnolus ont un nom.
Madame Martine PUBLIÉ explique qu'un thème est choisi à chaque création de parcours. Par exemple, le dernier créé au musée de Saint Martin en Gal est Citrus. Il y a toujours un personnage spécifique avec un nom en rapport avec le thème. Deux nouveaux Gnolus vont être créés sur le Beaujolais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE le projet d'extension géographique de cette activité sur la base de ces principes ;**
- **AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle à signer la convention de partenariat entre l'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle ;**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget – chapitre 011 ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération.**

1.2 - Mise à disposition gratuitement du téléservice DECLALOC aux communes

Monsieur Florent CHIRAT explique que le téléservice DECLALOC est une simplification administrative proposée aux communes via un module existant déjà à la CCPA pour collecter la taxe de séjour à partir de la plateforme nommée taxedesejour.fr.
Cette proposition permettra de simplifier les démarches auprès des communes pour la déclaration des hébergements

Monsieur Florent CHIRAT indique que chacune des 17 communes de la CCPA est concernée par la gestion des déclarations CERFA meublés de tourisme et de chambres d'hôtes. Ce service est obligatoire. Pour cela, les communes jouent un rôle d'information et d'accueil auprès des propriétaires, de réception et de gestion de ces procédures.

Cependant, il est constaté :

- de la part des mairies : des contraintes dans la mise en œuvre de la procédure liées à l'accueil des hébergeurs (horaires d'ouverture des mairies), le temps de gestion de ces demandes (contrôle de la validité, édition et envoi de récépissé)
- de la part de la CCPA : une difficulté à recueillir une vision d'ensemble des déclarations du territoire

Monsieur Florent CHIRAT indique que la CCPA, via son prestataire Nouveaux Territoires, a la possibilité de disposer de l'outil DECLALOC gratuitement pour une durée indéterminée.

Il rappelle que DECLALOC est un module complémentaire gratuit de la plateforme taxedesejour.fr, utilisée par la CCPA. Ce module propose gratuitement, aux communes, un téléservice qui permet aux usagers de s'informer et d'accomplir leurs déclarations de meublés et chambres d'hôtes depuis leur ordinateur, tablette, smartphone ; dans le respect du RGPD.

Il indique les avantages de chacun :

>pour les communes : une procédure simplifiée

- Suppression du contrôle de la validité des CERFA (seule la version en vigueur est proposée) ;
- Production et envoi de récépissés au déclarant automatiques ;
- Transmission des informations au gestionnaire de la taxe de séjour en temps réel.

> pour la CCPA :

- Réception automatique des déclarations ;
- Production en temps réel des listes de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes du territoire ;
- Rapprochement automatique des données avec la plateforme taxedesejour.fr.

Monsieur Florent CHIRAT indique la mise à disposition de l'outil se fera de manière graduelle selon la volonté de chaque commune et souhaite un accompagnement des communes pour l'utilisation du téléservice via un tutorial ou déplacement des agents de la CCPA pour assister les agents communaux en fonction des besoins (du tutoriel vidéo en autonomie, à la formation sur place avec RDV en mairie)

Monsieur Florent CHIRAT présente le tableau ci-dessous concernant le recensement des hébergements touristiques sur le Pays de l'Arbresle par communes.

Il précise qu'il faut ajouter La Maison Familiale de La Palma et le Couvent de La Tourette.

Il explique qu'étant sous la responsabilité des communes de collecter les déclarations, c'est intéressant de faire le point avec les données collectées sur la plateforme.

Il indique que la première colonne correspond au nombre d'hébergements total. La deuxième colonne correspond au nombre de logements déclarés ces 5 dernières années pour mettre en avant l'évolution du nombre d'hébergements déclarés. Ces chiffres ne prennent pas en compte les hébergements Airbnb présents sur territoire (environ 5).

Commune	Nombre hébergements	Déclarations ces 5 dernières années
BESSENAY	10	3
BIBOST	2	0
BULLY	5	1
CHEVINAY	2	1
COURZIEU	5	2
DOMMARTIN	1	1
EVEUX	3	2
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	3	1
L'ARBRESLE	5	1
LENTILLY	2	2
SAIN-BEL	1	0
SAINT-GERMAIN-NUELLES	8	0
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	1	0
SAINT-PIERRE-LA-PALUD	6	1
SARCEY	7	3
SAVIGNY	6	3
SOURCIEUX-LES-MINES	3	1
TOTAL	70	22

Monsieur Morgan GRIFFOND demande quel est le volume financier annuel.

Monsieur Florent CHIRAT répond que jusqu'en 2019, le montant annuel était 35 000 € sur le territoire. Il faut attendre les chiffres de 2020-2021 pour voir l'évolution car avec la période COVID, les établissements étaient pour certains fermés temporairement mais compensé par le tourisme local.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement l'outil DECLALOC aux communes ;
- **ACCOMPAGNE** les communes dans la prise en main de l'outil pour l'utilisation du téléservice. Cet accompagnement sera adaptable en fonction des besoins des communes (du tutoriel vidéo en autonomie, à la formation sur place avec RDV en mairie).
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition avec les communes désireuses d'utiliser le téléservice.
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la délibération.

2. – SPORTS

2.1 – Conventions-type pour la mise à disposition des équipements sportifs dans le cadre de manifestations ponctuelles

Monsieur Yvan MOLLARD rappelle que le service des Sports de la CCPA propose la signature par le Président de conventions types dans le cadre de manifestations ponctuelles pour la mise à disposition des équipements sportifs :

- Archipel
- Boulodrome
- Complexe sportif de Grands Champs
- Complexe rugbystique

Monsieur Yvan MOLLARD indique que ces conventions permettraient un cheminement administratif simplifié et une meilleure réactivité dans la réponse apportée aux organisateurs concernant l'organisation de compétitions, de manifestations sportives ou de galas par des associations ou ligues sportives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE les conventions-type relatives à la mise à disposition des équipements sportifs dans le cadre de manifestations ponctuelles pour les équipements suivants :**
 - **Archipel**
 - **Boulodrome**
 - **Complexe sportif de Grands Champs**
 - **Complexe rugbystique**
- **DONNE délégation au Président pour signer les conventions de mise à disposition des équipements sportifs dans le cadre de manifestations ponctuelles ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal – chapitre 70 ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération.**

2.2 – Proposition de création de bons et chèques cadeaux à l'Archipel

Monsieur Yvan MOLLARD rappelle qu'une demande régulière des usagers de l'ARCHIPEL souhaiterait pouvoir offrir et bénéficier de bons ou chèques cadeaux.

La Communauté de Communes afin de développer l'offre à l'Archipel proposerait :

- des Bons cadeaux correspondant à un accès ou un article défini avec la vente d'un produit dont le tarif est déjà créé.
- des chèques cadeaux comprenant un bon de valeur

Monsieur Yvan MOLLARD indique que cela donnera la possibilité aux usagers tout au long de l'année, d'offrir une prestation ou un chèque cadeau d'un montant décidé par l'utilisateur par exemple sur des périodes de fêtes de Noël, la Saint Valentin, les vacances scolaires pour les mini-stages...

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à créer deux nouvelles prestations avec une durée de validité d'un an :**
 - **Bon cadeau**
 - **chèque cadeau**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération**

2.3 – Proposition de création d'un tarif à l'unité pour les mini-stages

Monsieur Yvan MOLLARD indique la proposition au Conseil Communautaire de créer un tarif à l'unité pour les mini-stages.

Il explique que des stages de natation sont proposés à L'Archipel sur les périodes de vacances scolaires, durant 5 jours et sur des créneaux de 45 minutes avec un tarif s'élevant à 75 euros.

Il précise qu'il peut arriver que durant une semaine de stage un jour férié vienne réduire la durée d'enseignement. Dans ce cas, il est difficile de demander aux clients de payer le forfait de 5 jours de stage alors que 4 jours sont proposés et complexe de décaler le stage ou rattraper le cours non effectué.

Monsieur Yvan MOLLARD indique que pour plus de flexibilité, il est proposé de créer un tarif à l'unité permettant d'adapter l'offre aux aléas du calendrier et d'offrir la possibilité à plus d'usagers de venir apprendre à nager.

Il indique que le tarif de 75 euros sur 5 jours ramené à la journée donne un prix de 15 euros unitaire la séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à supprimer le tarif forfaitaire de 75 € pour 5 jours de cours de natation**
- **AUTORISE le Président à créer un tarif unitaire de 15 € pour un cours de natation de 45 minutes.**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération**

3. – JEUNESSE

Reconduction de l'appel à projet Jeunesse

Monsieur TERRISSE Frédéric indique qu'il est proposé de reconduire l'appel à projet jeunesse de 2021 sur l'exercice 2022.

Il rappelle qu'en 2021, la Communauté de Communes a créé un appel à projet jeunesse en 2 parties :

- Chantiers jeunes : chantiers pendant les vacances scolaires, pour des jeunes à partir de 14 ans ;
 - 19 chantiers concernés avec 116 jeunes dans une douzaine de communes différentes
- Bourse d'initiatives jeunes : projets initiés et portés par des jeunes, projet individuellement ou collectivement.
 - 5 projets portés réalisés par 22 jeunes malgré les périodes de confinement (boite à livres, installation de poubelles, installation de range vélos, soirée intergénérationnelle Halloween, journées de formation PSC1)

Monsieur TERRISSE Frédéric rappelle que pour l'année 2021, 10 000 € avaient été inscrits pour les chantiers jeunes et 10 000 € pour la Bourse d'initiatives jeunes dont celle-ci a été cofinancée à hauteur de 5 000€ soit 50% du budget alloué.

Monsieur TERRISSE Frédéric indique que sur le même principe, il est proposé de reconduire cet appel à projet en 2022 à hauteur de 20 000 € pour les chantiers jeunes et 10 000 € pour la Bourse d'Initiative Jeunes. Un cofinancement de 5 000 € est de nouveau demandé à la CAF pour la Bourse d'Initiative Jeunes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de mettre en place l'appel à projet jeunesse défini ci-dessus reconductible annuellement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget principal ;**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal -chapitre 65**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération.**

4. – SOLIDARITES

Achat d'un terrain pour l'implantation d'une unité seniors AAPHTV

Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard rappelle que l'AAPHTV (Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées) a pour projet de construire une unité seniors sur la commune de L'Arbresle.

Il rappelle que le foyer de vie de l'AAPHTV situé à Eveux, accueille actuellement des personnes handicapées de tous les âges.

Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard indique que cette nouvelle unité « seniors » comportera 15 lits, réservés à des personnes handicapées vieillissante à partir de 40 ans.

Parmi ces 15 lits :

- 6 seront réservés à des personnes actuellement prises en charge dans le foyer de vie d'Eveux
- 6 seront pour des personnes venant d'autres horizons (à niveau du département)
- 3 seront des places d'accueil temporaire et d'urgence (temps de répit pour les aidants, expérimentation de vie en foyer commun...).

Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard indique qu'un terrain de 1 665 m² situé rue Louis Foucre appartenant actuellement à la Commune de L'Arbresle a été estimé à 220 000 € par le pôle d'évaluation domaniale des Finances Publiques et fléché pour la construction de cette unité.

Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard indique que le projet est étudié entre l'AAPHTV, l'OPAC du Rhône et la Mairie de L'Arbresle et que le permis de construire est en cours d'instruction.

Il précise que la CCPA achètera le terrain pour permettre la construction de cette unité « seniors » et sera réalisée par l'OPAC du Rhône. L'OPAC aura un bail à construire en cours d'élaboration. La somme de 220 000 € sera inscrite au budget sachant que 150 000 € était déjà provisionnée dans le cadre du PLH. La différence est due au fait que le projet d'implantation d'une maison de santé sur ce projet a avorté.

Monsieur MOLLARD Yvan indique qu'il est très favorable à ce projet de création de ces structures qui permettent d'accueillir des personnes âgées sorties du monde du travail et ainsi libérer des places dans les établissements réservés aux personnes en âge de travailler.

Madame Sheila MC CARRON fait part également de son avis favorable à ce projet qui évitera l'accueil intergénérationnel dans certaines structures. Elle cite comme exemple l'établissement IME de Bessenay rencontrant des difficultés de cohabitation entre les résidents.

Monsieur Le Président rappelle que ce projet est assez ancien. Au départ, il comprenait la création d'une Maison de Santé avec à l'étage des professionnels de santé (médecins, ostéo, infirmières...). L'OPAC devait porter ce projet. La mairie de L'Arbresle s'était appuyée sur le PLH (une aide de 10 000 € par logement aux communes acceptant de vendre à prix très réduit). L'aide était chiffrée à 150 000€. La mairie devait alors vendre à 70 000 € à l'OPAC du Rhône devant récupérer son investissement sur les professionnels de santé. La maison de santé a été annulée laissant l'AAPHTV seule sur ce projet. Le Département n'a pas voulu prendre en charge la surcharge financière. En conséquence, il a été envisagé de monter ce projet à l'identique de ce qui avait été fait pour l'unité d'Eveux. Il indique que cette création unité seniors va répondre à une importante demande sur le territoire pour ces personnes âgées handicapées seules et vieillissantes. Il précise que ce projet est soutenu financièrement par le Département dans le cadre d'allocations spéciales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE l'achat de la parcelle AH345, propriété actuelle de la Commune de L'Arbresle, pour la somme de 220 000 € ;**
- **AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de la compétence « Action Social d'intérêt communautaire » ;**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal - chapitre 21 ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération.**

5. VOIRIE

Convention avec ENEDIS pour une extension de réseau électrique sur la Zone de la Ponchonnière – commune de Savigny

Monsieur Christian MARTINON rappelle que dans le cadre de travaux d'extension et d'alimentation d'un réseau électrique réalisé par ENEDIS sur la zone de la Ponchonnière à SAVIGNY, il convient de conclure avec ENEDIS une convention autorisant le gestionnaire à faire réaliser et à exploiter son réseau sur la parcelle cadastrée B 1278 située sur la commune de SAVIGNY et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention DC24/096698 RAC C5**
- **AUTORISE le Président à signer la convention**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la délibération.**

6. QUESTIONS DIVERSES

✚ Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 16 décembre, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLH 2022-2026. En date du 28 décembre, ce 1^{er} arrêt du projet de PLH a été notifié aux communes qui ont deux mois pour le soumettre en Conseil Municipal et faire un retour.

✚ Monsieur Alain THIVILLIER explique que le Contrat de Relance Logement, issu du plan France Relance, peut permettre pour les Permis de Construire accordés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 d'obtenir une subvention de 1 000 ou 1 500 € par logements collectifs ou groupés (présentant un coefficient de densité supérieur à 0.8) sous réserve d'atteindre un objectif de production de logements correspondant au 1/6 de l'objectif prévu au PLH pour les communes concernées.

Il rappelle qu'un logement est considéré comme collectif à partir du moment où le Permis de construire concerne deux logements.

Il indique qu'une note de procédure ainsi qu'une délibération seront proposées par la Communauté de Communes.

✚ Monsieur Morgan GRIFFOND rappelle la mise en place de la dématérialisation du droit des sols pour les permis d'aménager et permis de construire au niveau du Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Il sera possible de solliciter le SOL pour une formation des agents instructeurs.

✚ Monsieur Morgan GRIFFOND rappelle l'appel à candidature pour les semaines de l'environnement.

✚ Madame LAURENT Monique et Le Président félicitent Mme Virginie CHAVEROT élue 5^{ème} Vice-Présidente au SYTRAL

Monsieur Le Président indique la répartition de :

- 4 postes de Vice-Présidents réservés à la Métropole
- 4 postes de Vice-Présidents représentant le département du Rhône

Cette représentation est découpée en 4 secteurs

- Sud - élu : Monsieur Damien COMBET
- Ouest - élue : Madame Virginie CHAVEROT
- Nord - élu : Monsieur Pascal RONZIERE
- Est - élu : Monsieur Daniel VALERO

✚ Monsieur Le Président annonce la tenue d'un bureau le 03 février, une commission générale le 10 février, un bureau le 3 mars et un conseil communautaire le 10 mars 2022

✚ **SÉANCE LEVÉE À 20H15.**